

21/15 – 31 janvier 2017

Groupe scolaire du Haut Chemin - Mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) : approbation du projet, du plan de financement et de la demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)

Le rapporteur,

☞ rappelle que, par délibération en date du 29 septembre 2015, le conseil municipal a approuvé l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP).

Dans cet Agenda d'Accessibilité Programmé, la commune de Pacé s'est engagée sur les travaux de mise en accessibilité du groupe scolaire du Haut Chemin.

Le montant estimé de ces travaux est de 44 583,33 € HT.

☞ informe que ces travaux peuvent être subventionnés dans le cadre de la D.E.T.R. à hauteur de 30 % des dépenses hors taxes.

Il est proposé que cette opération puisse être financée de la manière suivante :

- Subvention au titre de la D.E.T.R. :	13 375,00 € HT
- Part communale :	31 208,33 € HT
Soit :	44 583,33 € HT

Le financement de la TVA étant assuré par autofinancement.

Vu l'article L 2334-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

***Considérant** que certains programmes communaux rentrent dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la dotation d'équipement des territoires ruraux ;*

***Considérant** l'avis favorable émis par la commission mixte « urbanisme et développement durable » et « voirie, travaux et bâtiments », lors de sa réunion du 10 janvier 2017 ;*

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte :

les modalités de financement définies ci-dessus ;

SOLLICITE :

la subvention, correspondant à 30 % du coût prévisionnel des travaux hors taxes, au titre de la D.E.T.R. soit 13 375,00 € HT ;

Autorise :

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le Maire,
Paul Kerdraon.